

s'appliquaient pas aux gens établis à leur compte, mais plus particulièrement ne visaient pas les pêcheurs et les cultivateurs.

En vertu de l'entente que prévoient cette résolution et le bill qui en découlera, qui a déjà reçu l'appui de six provinces et qui est à l'étude dans les autres provinces, nous mettrons fin, je pense, à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons au Canada depuis une dizaine d'années ou plus lorsqu'il s'agissait de répartir les obligations des diverses administrations à l'égard de ce que nous appelons l'aide résiduelle. À l'avenir, nous serons assurés, partout au Canada, d'une aide organisée à l'intention des personnes dans le besoin, qui pourront démontrer leur admissibilité à n'importe laquelle des mesures sociales existantes, comme l'assurance-chômage, les prestations supplémentaires, l'assistance-veillesse, la pension d'invalidité et le reste. Au moyen de cette mesure, nous éliminerons l'obstacle qui se présentait par le passé du fait que chaque gouvernement prétendait que la responsabilité dans ce domaine relevait d'un autre échelon de gouvernement. Il n'existera maintenant plus d'excuse pour priver d'aide les gens dans le besoin, dans n'importe quelle province qui aura conclu une entente avec le gouvernement fédéral.

À mon avis, cette résolution constitue une importante mesure législative qui sera approuvée, dans son ensemble par la plupart des membres de la Chambre et, j'en suis sûr, par les Canadiens dans le besoin, qui ont parfois été victimes, inconsciemment peut-être des gouvernements qui ont cherché à rejeter sur d'autres la responsabilité dans ce domaine. Je n'ai pas l'intention d'expliquer plus longuement la résolution. Je suis certain que, lorsque nous examinerons le bill, nous aurons amplement l'occasion de discuter d'une façon utile les divers aspects d'une mesure qui ralliera, je pense, l'appui général.

**Mme Fairclough:** Monsieur le président, le ministre a dit qu'il avait pris l'avis des représentants de notre groupe et des autres groupes parlementaires afin de hâter l'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution et vu les circonstances qu'il nous a exposées nous voulons bien collaborer. Il est vrai que tant que nous n'aurons pas vu le projet de loi, il nous sera quelque peu difficile de le critiquer de façon pertinente. Cependant, il y a certaines choses qu'il faudrait dire.

Le ministre a fait quelques observations sur la façon dont les responsabilités sont éludées ou sur le refus d'accepter des responsabilités aux divers niveaux de gouvernement et sur la tendance à s'en remettre à un autre niveau. Il est vrai qu'on entretenait déjà diverses opinions dans les divers milieux sur la compétence de chacun lorsque

le rapport Rowell-Sirois a été déposé. Pour ma part, j'ai des opinions très arrêtées sur le sujet et je les ai exprimées à diverses reprises à la Chambre.

Le ministre a mentionné les provinces qui ont jusqu'ici signé les accords. Elles ne se sont guidées, évidemment, ni sur des considérations d'ordre géographique ni sur des considérations de nature politique. Il y a de notables omissions dans la liste des provinces qui ont jusqu'ici signé les accords avec le gouvernement fédéral. Je signalerai que parmi celles qui ne les ont pas signés se trouvent les deux plus importantes provinces canadiennes. Donc, il y aura un vide important dans l'application de toute mesure de cette nature. Je vois que le ministre sourit et je suppose qu'il s'attend que je le dise, mais il est vrai qu'une grande partie de notre population ne relèvera pas de la mesure.

Reste à voir ce que celle-ci offrira au juste aux provinces. Je dirai que la mesure présentera beaucoup d'analogie avec les accords conclus. Il devra, d'ailleurs, en être ainsi, si l'on veut que ces ententes soient valables. Quand le ministre répondra, voudra-t-il dire s'il y a lieu de présenter, au cours de cette session, des mesures spéciales, ou si la mesure sera tout ce qu'il faut pour valider les accords?

**L'hon. M. Martin:** Parfaitement.

**Mme Fairclough:** Je m'attends aussi que la déclaration formulée à la Chambre par le premier ministre le 21 juin 1955 ait quelque portée sur la mesure à l'étude et les accords déjà conclus. Je dois admettre que je n'ai pas étudié ces accords, ce qui est probablement une négligence de ma part, et le ministre voudra peut-être me dire quand ils ont été déposés.

**L'hon. M. Martin:** J'ai oublié la date exacte, mais je crois que c'était il y a deux mois et demi.

**Mme Fairclough:** Au cours de la présente session?

**L'hon. M. Martin:** Oui.

**Mme Fairclough:** Dans ses remarques d'alors, le premier ministre a parlé des propositions qui avaient été faites; il a déclaré que les gouvernements provinciaux s'étaient engagés à étudier ces propositions et à fournir des réponses au gouvernement fédéral. Il serait extrêmement intéressant de savoir au juste quelles réponses ont données les quatre provinces qui n'ont pas encore signé, soit l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario.

**L'hon. M. Martin:** La correspondance a également été déposée.